Mesures PME-TPE : de bonnes initiatives ! La cohérence d’action est désormais indispensable pour rétablir la confiance

Publié le 9 juin 2015

Le Medef a pris connaissance avec intérêt des mesures annoncées ce jour en faveur de l'embauche dans les PME et les TPE.

Il note que le gouvernement souhaite avancer sur plusieurs mesures positives : le plafonnement des indemnités prud'homales, l’assouplissement de la période d’essai des apprentis, le lissage des effets de seuils et la lutte contre la fraude aux salariés détachés.

La décision permettant de renouveler deux fois un CDD va également dans le sens d’une plus grande flexibilité, absolument nécessaire. Par ailleurs, dans son soutien à l’emploi dans les TPE, le gouvernement semble vouloir aborder ce sujet dans sa globalité en avançant des mesures visant à accompagner les chefs d’entreprise dans la gestion des ressources humaines. Cette approche est à saluer.

Pour autant, il est nécessaire de prendre des décisions sans attendre sur les rigidités du contrat de travail afin que le CDI redevienne la norme dans l'acte de recrutement.

La communication autour de ces mesures positives est malheureusement contrecarrée par les amendements qui ont été votés dans le cadre de la loi dialogue social et qui vont se traduire par plus de complexité pour les entreprises : l'élargissement des missions des commissions paritaires régionales, la mutualisation et l'annualisation des heures de délégation ou l'abaissement brutal du seuil de 5.000 à 1.000 salariés pour la présence des administrateurs salariés dans les entreprises...

Cette absence de cohérence dans l'action nuit au retour de la confiance qui est pourtant un élément clé pour recréer une véritable dynamique de création d'emplois. Le maintien du dispositif actuel sur le droit d’information préalable des salariés en est un parfait exemple.

Pour Thibault Lanxade, vice-président du Medef en charge des PME et de l’entrepreneuriat : « *Le gouvernement agit et propose des mesures significatives pour simplifier la vie des PME et sécuriser leur environnement. Les mesures annoncées ce jour reprennent en partie ce que nous avions proposé et vont dans le bon sens. Il est pourtant dommage que la perception de ces efforts soit brouillée par l’introduction de complexités supplémentaires pour les TPE-PME dans la loi dialogue social actuellement en discussion. Le retour de la confiance nécessite de la cohérence d'action et une mise en œuvre sans faille.* »